



RÈGLEMENT

TRIATHLON

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

Article 1: Ethique sportive et comportement.

Comportement: Aux entraînements, en compétitions ou dans la vie de tous les jours, toute attitude non conforme aux règles d'éthique (geste irrévérencieux, propos injurieux, calomnie verbale ou écrite quelque soit le support...) ainsi que toute dégradation du matériel ou des locaux sont susceptibles d'un avertissement ou d'une exclusion du club.

Prise de substances illicites: La consommation de produits dopants, drogues ou de tout autre produit illicite ou destiné à améliorer la performance entraînera une exclusion du club.

Dopage technologique: L'utilisation en compétition d'une assistance technologique, moteur électrique ou tout autre moyen technique destiné à améliorer la performance entraînera l'exclusion du club.

Facebook: La page Facebook du club n'a pas vocation à servir de support pour régler les conflits personnels. Merci de régler vos problèmes en privé et de ne pas vous servir de Facebook comme "ring de boxe".

Article 2: Créneaux natation du club.

Période d'activité: De mi septembre à fin juin, il n'y a pas accès aux piscines et pas d'entraînement natation pendant les vacances scolaires.

Horaires: L'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant le début du créneau natation. Les vestiaires doivent être évacués au plus tard 15 minutes après la fin des cours. Au delà, la responsabilité du club ne pourra être engagée.

Hygiène: La douche et le savonnage avant l'accès aux bassins et le port du bonnet de bain pendant la séance sont obligatoires.

Respect des personnes et du matériel: Le triathlète doit respecter le personnel municipal des piscines, les entraîneurs et le règlement intérieur propre à l'établissement.

Fermeture des piscines: Le club de Triathlon de Laneuveville-devant-Nancy ne pourra être tenu responsable des fermetures éventuelles des installations pour des raisons indépendantes de sa volonté (fermeture technique, grèves du personnel...etc).

Accessibilité aux créneaux natation: Pour un entraînement de qualité et le confort de tous, le licencié devra se limiter à deux créneaux natation par semaine. Il effectuera son choix en fonction de ses objectifs (séances spécifiques mises en place en fonction de l'objectif) ou de son emploi du temps.

Limitation du nombre de participants par créneau: L'entraîneur aura autorité pour limiter l'accès au bassin si le nombre des participants a dépassé la limite admissible pour le bon déroulement de l'entraînement.

Article 3: Vol et pertes.

Le club de Triathlon de Laneuveville ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte d'effets personnels dans le cadre de ses activités et lors des compétitions et stages.

Article 4: Sorties Vélo.

Encadrement: Les sorties vélo sont encadrées par des "gentils organisateurs vélo" dit GO. Le Go définit le parcours et encadre la sortie. Il est le garant de l'allure du groupe et du respect des règles de sécurité.

Sécurité: Le port du casque est obligatoire. Votre vélo doit être dans un bon état de fonctionnement avec un nécessaire de réparation opérationnel. Le GO pourra interdire l'accès à la sortie au licencié ne respectant pas les consignes.

Accès aux sorties vélo: Pour des raisons de sécurité, l'accès aux sorties vélo organisées par le club n'est pas accessible à tous. L'accès est libre pour les membres du club du triathlon de Laneuveville et les membres des clubs partenaires. Les nouveaux membres potentiels pourront bénéficier de 3 ou 4 sorties d'essai avant de prendre leur décision. Les personnes autres que celles citées ci-dessus ne sont théoriquement pas admises. La décision finale appartiendra au GO.

Groupes de niveau: Avant chaque sortie, des groupes de niveau sont créés par les GO en fonction du potentiel physique et / ou des objectifs de chacun. Pour garantir l'homogénéité et la cohérence à l'intérieur de ces groupes, merci de choisir un groupe adapté à votre niveau.

Article 5: Tenues.

Sécurité: Votre tenue doit toujours être adaptée à l'activité pratiquée.

En compétition: Il est interdit de porter la tenue d'un autre club.

Protocole: Sur les podiums de triathlon et duathlon, la tenue du club de Triathlon Laneuveville-devant-Nancy est obligatoire. Si vous parvenez à vous hisser sur les premières marches, soyez fiers de vos couleurs!

Double licences: La prise d'une licence spécifique dans d'autres disciplines vous autorise à porter les couleurs d'autres clubs dans le cadre de la discipline dévolue à cette licence. Exemple: courses à pied, courses cyclistes...etc

Cas particuliers: Les licenciés au club bénéficiant d'un sponsoring personnel devront faire une demande auprès du comité en début de saison pour convenir d'un accord.

Article 6: Triathlon sport nature

A l'image de notre sport, nous nous devons de respecter l'environnement. A l'entraînement et sur les épreuves, gardez les emballages dans vos poches pour les jeter dans une poubelle, ou, pendant les compétitions, dans la zone de propreté.

Article 7: Bénévolat

Notre fonctionnement: Le fonctionnement du club repose uniquement sur l'implication de ses membres à travers leur participation aux différentes missions nécessaires à son fonctionnement (Bureau directeur, membre du comité, commissions d'organisation, prise en

charge des groupes d'entraînement, bénévolat lors de l'organisation de notre épreuve... etc).

Qui est concerné par le bénévolat: Chaque membre du club est concerné. En fonction de ses disponibilités et de ses aspirations, le licencié s'engage à participer, au moins une fois par an, à travers son investissement, à la vie du club.

Epreuve du club :L'organisation de la manifestation annuelle, de part les bénéfices qu'elle dégage, est essentielle à l'équilibre financier du club. A ce titre, la participation de tous est attendue: aucun athlète du club ne pourra participer à la course sur les deux jours.

Article 8: Formation et Indemnités

Formation: Le club de Triathlon de Laneuveville-devant-Nancy prend en charge le financement des formations de ses membres (formation à l'arbitrage, formation initiateur BF5...etc).

Incitation à l'inscription aux épreuves labellisées: En fin de saison, sur demande du licencié et sur présentation d'un justificatif d'inscription (dossard ou autre), le club verse une indemnité forfaitaire pour chaque déplacement sur les épreuves labellisées. Epreuves concernées: Championnat de Lorraine, championnat de France, championnat du monde en individuel ou par équipe. Championnat du monde label "Ironman" d'Hawaï.

Montant de l'indemnité: Le montant sera déterminé à l'AG pour l'année écoulée en fonction des finances du club.

Article 9: Droit à l'image, média, support papier ou Internet.

Sauf avis contraire déposé par écrit auprès du Président, les adhérents autorisent le club à publier tout document jugé utile. Exemples: Liste nominative des adhérents, résultats sportifs, photographies prises pendant les épreuves sportives, bulletins... etc.

Article 10: Motifs d'exclusion.

Non renouvellement de licence: tout adhérent est exclu du club dès lors qu'il n'a pas renouvelé sa licence à la date fixée par la fédération.

Faute grave: tout manquement au règlement présenté ci-dessus peut entraîner l'exclusion de l'athlète.

Modalités d'exclusion: elles sont définies par la réglementation de la FFTRI et reprise dans les statuts du Club.

Dédommagement: Aucun dédommagement ou remboursement ne sera versé à la personne incriminée.

Fait à Laneuveville-devant-Nancy le 10/01/2020

Le Président
Patrick Rival

